

### **Processus d'investissements communaux**

Le plan de législature est la première pierre de cette nouvelle manière de travailler. Ce guide doit aider le CC dans ses réflexions afin de mieux construire les projets d'investissements communaux.

L'étude des budgets sera menée dès le printemps, avec une décision de principe avant l'été. Chaque conseiller-ères a ensuite la responsabilité de préciser les coûts à porter au budget pour une adoption définitive dans le courant de l'automne.

Une plus grande précision du montant des investissements devrait contribuer à un meilleur taux de réalisation des investissements prévus.

### **Promotion civique**

Le CC décide de dissocier les promotions civiques de la soirée des mérites (accueil des nouveaux habitants et remises des mérites culturels et sportifs).

La première édition sous cette nouvelle forme aura lieu le 16.09.2022.

### **45<sup>ème</sup> Course de côte Ayent-Anzère**

Le CC délivre l'autorisation pour la course de côte automobile Ayent – Anzère qui aura lieu les 23 et 24 juillet 2022.

### **Assurance du bétail : demande de subvention**

Le syndicat d'élevage sollicite la commune pour une demande d'aide pour leur assurance du bétail.

Après deux ans sans manifestations pour renflouer leur caisse, et malgré des cotisations s'élevant à environ Fr. 8'000.00 par an, le syndicat envisage des années difficiles. Celui-ci est partant pour une nouvelle organisation de match de reines, mais vu la liste d'attente, la prochaine proposition de date se situe en avril 2024.

Cette assurance du bétail sert à compenser les pertes de bétail pour cause d'accident, de maladie, des frais vétérinaires lors de maladies, vêlages et lactations compliquées etc...

Le CC décide de verser, à titre exceptionnel, un montant de Fr. 10'000.00 au syndicat d'élevage pour l'assurance du bétail.

### **Améliorations des écopoints et points de collecte**

En date du 17.02.2022, le CC a validé le dossier réorganisation des tournées de récolte des déchets.

Le CC attribue un mandat à l'entreprise Von Chaw pour le montant de Fr. 12'190.00 HT pour la mise en œuvre d'une création graphique destinée à améliorer l'attractivité, le recyclage et un embellissement des points de collecte pour un concept global des espaces de récolte.

### **Conseil général**

En séance du 25.11.2021, le CC prenait connaissance de la démission de Mme Fanny Gaudin de sa fonction de Conseillère générale.

Par courrier du 24.02.2022, le PDC propose M. Serge Morard, 29.02.1992, domicilié à Ayent.

Le CC ratifie cette nomination et proclame M. Serge Morard élu tacitement au Conseil général.

## Etat du Valais

L'Etat du Valais va mettre en route un nouveau PDR (plan de développement régional) pour Conthey, Savièse, Arbaz, Grimisuat et Ayent en ce qui concerne l'agriculture et la viticulture.

### Séance du 17.03.2022

## Bourgeoisie

### Comptes 2021

Le Conseil bourgeoisial (CB) prend connaissance des comptes 2021 de la Bourgeoisie.

L'aperçu du compte de résultat annuel mentionne de manière condensée les principaux chiffres de l'exercice.

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	141'150.65	151'100.00	101'860.24
Revenus financiers	+ CHF	196'095.00	186'200.00	135'646.10
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>54'944.35</b>	<b>35'100.00</b>	<b>33'785.86</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	54'944.35	35'100.00	33'785.86
Amortissements ordinaires	- CHF	73'900.00	71'100.00	73'800.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	<b>18'955.65</b>	<b>36'000.00</b>	<b>40'014.14</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	-	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	-	170'000.00	123'261.00
Recettes	- CHF	-	32'100.00	38'600.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	<b>137'900.00</b>	<b>84'661.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	54'944.35	35'100.00	33'785.86
Investissements nets	- CHF	-	137'900.00	84'661.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>102'800.00</b>	<b>50'875.14</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>54'944.35</b>	-	-

Le total du bilan au 31.12.2021 se monte à Fr. 2'929'944.07. La fortune nette s'élève à Fr. 1'130'312.26, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le CB accepte, à l'unanimité, les comptes 2021 de la Bourgeoisie tels que présentés.

## **Budget 2021**

Le CB prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le budget 2022 de la Bourgeoisie.

Les activités 2022 de la Bourgeoisie se concentrent principalement sur la gérance des immeubles et la gestion des vignes. La gestion des forêts est confiée au Triage forestier Lienne-Morge.

Le budget prévoit un investissement net de Fr. 100'000.00 pour le changement du chauffage du bâtiment des Rousses.

Le CB accepte également, à l'unanimité, le plan financier 2022-2025.

## **Gestion des parkings**

Afin de faciliter le parage des véhicules des employés d'entreprises établies sur la commune, le CC décide d'octroyer des facilités de parking aux entreprises afin que leurs collaborateurs puissent se parquer la journée sur les places à 3 ou 10 heures. Les places de parc ne sont toutefois pas garanties.

Cette décision est valable jusqu'au 31.12.2022. Cette procédure est mise en place à titre d'essai.

Le CC arrête les prix de location suivants :

- Location mensuelle : Fr. 40.00.
- Location pour 9 mois (d'avril à décembre 2022) : Fr. 280.00.

Modalités :

- Gestion assurée par la police rurale.
- Vente uniquement aux entreprises situées sur le territoire communal.
- Pas de vente aux particuliers.
- Accès valables pour les parkings d'une durée de 3 heures et 10 heures.
- Accès valables sur l'ensemble du territoire communal, hors Anzère.
- Accès valables du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00.

## **Autorisation de parage pour les employés du CMS du Coteau**

Par courrier du 21.02.2022, le CMS du Coteau demande une autorisation de parage sur le territoire communal pour ses employés.

Les communes de Grimisuat, Arbaz et Savièse ont été également sollicitées pour cette facilité de parking.

**Décision** : Le CC accepte cette demande favorisant et facilitant le travail des personnes du CMS du Coteau.

## **Edelweiss Market à Botyre**

Le CC prend connaissance du courrier du 21.02.2022 de la Société coopérative de Boulangerie (PKB) qui demande la mise à disposition de 3 places de parc en face du magasin Edelweiss Market à Botyre.

Des places de parc ont déjà été mise à disposition gratuitement du magasin Denner à Botyre en 2012.

**Décision** : Le CC décide de mettre 3 places de parc à disposition du PKB pour Edelweiss Market en face du magasin. Cette mise à disposition est effectuée gratuitement.

Ces places devront être marquées "réservé clients Edelweiss Market". Les frais de marquage sont à la charge du requérant.

### **Place du village AV0 Anzère : participation communale**

Deux présentations ont été faites au CC concernant le dossier d'assainissement du garage souterrain et de réfection de la Place du Village AV0.

L'estimation du montant des travaux se monte à près de 6 millions de francs.

Le CC décide de participer à ce projet à hauteur d'un montant maximum de Fr. 800'000.00.

### **Alpes Biker Show**

Le CC prend connaissance du dossier de présentation d'une nouvelle manifestation qui devrait se dérouler sur Anzère du 26 au 28.08.2022. Il s'agit du "Alpes Biker Show". Cette demande a été effectuée par Mme Monique Roh-Roduit.

Le CC autorise l'organisation de cette manifestation.

Anzère Tourisme participera notamment à la promotion de cette événement.

### **Raccordement STEP : adjudication des travaux**

Le CC prend connaissance du rapport de la société Editech SA concernant la soumission des travaux de génie civil pour le raccordement de la STEP d'Ayent au réseau EU de St-Léonard.

Ces travaux devront être exécutés en 2022 pour une mise en service dans les premiers mois de l'année 2023.

Le CC attribue les travaux de raccordement de la STEP d'Ayent au réseau EU de St-Léonard à l'entreprise Atra SA pour le montant de Fr. 564'995.20 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

### **CarPostal**

Le CC prend connaissance de l'Easy Card Valais. Il s'agit d'un produit de CarPostal qui donne droit, avec des rabais importants, aux transports publics de St-Gingolph à Blatten et à certaines activités. Une information sera donnée à Anzère Tourisme SA afin, d'éventuellement, être partie prenante de l'Easy Card Valais.